

L'ACCUEIL ADOS C'EST :

- répondre aux besoins des jeunes en les accueillant les :

Mercredis	12h40-18h30
Vendredis	16h40-20h
Vacances scolaires	Selon programmation



- Développer des loisirs éducatifs et des projets (par le biais d'activités adaptées, en rendant les jeunes acteurs de ce temps)
- Vivre des moments de convivialité, de détente et d'échanges .
- Accompagner les jeunes par le référent ados tout au long de leurs temps de loisirs (ex: établir une programmation, approche budgétaire d'un séjour, autofinancement, apprentissage par le biais de chantiers jeunes, prendre des contacts téléphoniques, demande de devis, réservation...)

Cet accueil ados est soutenu par la communauté de communes, la caisse d'allocation familiale (CAF) et la mutualité sociale agricole (MSA).

La caisse d'allocation familiale verse une participation financière sous forme de prestations de services pour le fonctionnement des activités (versement effectué suivant le nombre d'heures de présences des jeunes).

Le projet pédagogique est consultable au Centre social, auprès de l'animateur référent.

ENCADREMENT :

un référent ados de qualification Moniteur-Educateur (équivalence animation) sous la direction A.C.M*

PUBLIC concerné :

L'accueil Ados 11 – 17 Ans est ouvert, par ordre de priorité, aux ados (collégiens et lycéens) :

1. du secteur Donziais (zone de compétence du Centre Social)
2. hors secteur mais issus de la communauté de communes « Cœur de Loire » et dont les parents travaillent sur le secteur
3. en résidence dans des familles Donziais (exemple: en vacances chez leurs grands-parents)
4. scolarisés dans un établissement de la communauté de communes
5. Hors communauté de communes à partir de 11 ans, si des places restent disponibles.

LIEU :

Salle ADOS au 2^{ème} étage du Centre Social ou en extérieur suivant la programmation.

INSCRIPTION:

Le responsable légal de l'enfant doit remplir obligatoirement le dossier d'inscription au préalable et au complet: tout dossier incomplet ne pourra aboutir à une inscription.

Nous garantissons la confidentialité des informations fournies.

***A.C.M.: Accueil Collectif de mineurs**

Pour être complet, le dossier doit comporter les éléments suivant:

- **Fiche individuelle de renseignements** (numéro allocataire CAF ou MSA, attestation de la responsabilité civile, photocopie carte vitale, nom du médecin traitant, copie de la décision du tribunal concernant votre enfant dans le cadre d'une mesure judiciaire en cas de séparation des parents ou autre...)
 - **L'autorisation parentale** datée et signée
 - **Fiche sanitaire** comportant tous les renseignements liés à la santé
 - **L'attestation quotient familial CAF** pour bénéficier des tarifs modulables selon le barème CAF ou attestation CAF aides au temps libres pour les séjours.
 - **Ce présent règlement de fonctionnement** lu et approuvé à signer et 1 exemplaire à conserver par la famille (fourni lors du dépôt du dossier d'inscription et partagé avec le référent ados)
 - **Le règlement** du forfait ados obligatoire
 - Transport possible** sur le secteur communautaire selon effectif
 - repas possible** sur réservation le mardi de la semaine précédente (3€50).
- TOUT CHANGEMENT EN COURS D'ANNEE DEVRA ETRE SIGNALÉ POUR PRISE EN COMPTE

Ce DOSSIER pourra être retiré :

↳ au Centre Social: Bureau animation

↳ sur notre site internet: www.cs-donzy.fr

Les plannings d'activités seront disponible sur notre site internet ou consultable au Centre Social

Le jeune dès son arrivée doit se présenter à son animateur.

Le jeune s'engage à s'investir au sein de l'accueil de loisirs et participer aux activités proposées par l'animateur. Pour le bon fonctionnement de l'accueil, il est impératif que les jeunes encadrés par le référent ados soient respectueux du public, du personnel, des locaux, et également du matériel mis à leur disposition (ordinateurs, consoles de jeux vidéos, matériel de musique, de camping, table de Ping-pong, jeux de société...)

Le jeune ne doit apporter aucun objet de valeur ou dangereux. Le personnel ne sera pas tenu responsable en cas de perte ou de vol.

Le jeune ne peut en aucun cas filmer d'autres jeunes, l'animateur... (droit à l'image).

Les jeunes fréquentant l'accueil de loisirs Ados doivent respecter ce règlement, la structure et les consignes données par l'animateur. Un **avertissement** ou l'**exclusion** d'un jeune peut-être effectuée si l'animateur le juge nécessaire, en lien étroit avec la directrice de l'accueil de loisirs et la directrice du centre social.

A l'intérieur des locaux les jeunes sont sous la responsabilité de l'animateur. En cas de déplacements hors activités de ces derniers en dehors du centre social, sur des temps libres autorisés par la famille l'animateur n'est pas responsable.

Les jeunes pourront proposer, créer, réaliser, évaluer, ils pourront ainsi faire vivre ensemble leurs projets, leurs activités, leurs loisirs dans une ambiance conviviale, dans un esprit de confiance grâce au respect de ces règles.

Le référent est à l'écoute des jeunes et des familles



Il est strictement interdit de consommer ou d'apporter des substances illicites telles que drogue, alcool, tabac ou autres substances dangereuses. Il est également interdit de posséder des objets dangereux pour soi, le groupe et l'équipe d'encadrement. Cela entraînerait une exclusion définitive.

Média : internet, réseaux sociaux, téléphone portable :

Il est important de s'adapter à ces outils, mais cela implique des règles de bonnes conduites à mettre en œuvre

Internet

L'utilisation est réservée exclusivement à la recherche d'information,

Réseaux sociaux

Nous tolérons l'utilisation de ces réseaux sur des temps d'accueil, mais nous sommes en aucun cas responsable des informations qui sont véhiculées

Tous jeunes tenant des propos outrageux, violents, discriminants, xénophobes, à caractère pornographique entrainera une exclusion

Téléphone portable :

Nous tolérons l'utilisation de portable au même titre que les réseaux sociaux sur des temps libres, il est autorisé d'appeler en cas de besoins tout en ayant demandé l'accord à son animateur au préalable.

L'animateur se réserve le droit de supprimer le portable en cas de non respect des règles de vie

Règles de vie :

Le jeune devra se respecter et respecter les autres enfants/jeunes et être poli.

Tout manque de respect, toutes remarques sur quelques différences existantes seront sanctionnées.

Un comportement dangereux, irrespectueux, ou certains gestes déplacés sont interdits et punissables.

Les TARIFS:

Le conseil d'administration du Centre Social se réserve la possibilité d'apporter des modifications tarifaires afin de maintenir un service de qualité dans un souci d'équilibre budgétaire de la structure.

Les Tarifs ,tout comme le forfait, sont établis en fonction du quotient familial CAF (barème CAF)et varient en fonction des activités.

La structure remboursera les inscriptions effectuées en cas d'absence de votre enfant uniquement si vous le signalez **au préalable** à l'animateur **le Mardi de la semaine précédente** où sur présentation d'un **certificat médical** fourni par son médecin traitant (nom stipulé dans la fiche de santé).

Toute absence non informée et non justifiée sera facturée.

L'équipe pédagogique vous remercie de votre confiance.

Daté et signé avec la mention « lu et approuvé »:

du jeune :

du représentant légal :